



DECLARATION LIMINAIRE DU SNUipp FSU 65

CAPD DU vendredi 7 septembre 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

Tout d'abord, nous avons été très satisfaits début juillet, d'avoir vu aboutir la demande syndicale de la prise en compte de l'AGS dans le barème des promotions à la HC en lieu et place de l'ancienneté dans le corps des PE. Une première injustice invalidée. Il n'en reste pas moins deux autres points à ce jour encore non résolus : d'une part la partie du barème liée à l'ancienneté des agents, d'autre part la partie du barème liée à la valeur professionnelle de l'agent.

Le SNUipp est intervenu à plusieurs reprises sur le barème affecté aux agents qui, au 10^{ème} échelon, obtenaient un barème identique, qu'ils aient une ancienneté de 3 ans ou 4 ans, ce qui n'est pas conforme au tableau publié dans le BO. De plus, comment l'administration va-t-elle expliquer aux agents ayant bénéficié indument pour cette campagne de 50 points d'ancienneté, qu'ils vont conserver ce même barème l'an prochain ?

Sur la part liée à la valeur professionnelle de l'agent, les organisations syndicales n'ont toujours pas de réponse du Ministère à leur demande : à savoir la remise en cause de l'irréversibilité de l'appréciation des IEN. D'autant que pour l'accès à la classe exceptionnelle, l'avis de l'IA n'est pas contraint par cette irréversibilité et peut être modifié d'une campagne à l'autre.

Les enseignants ont besoin d'être tous reconnus pour travailler efficacement en équipe et non pas « mis en concurrence » pour accéder à la hors-classe. Le système éducatif français a la chance d'avoir des enseignants investis, qui font face à des difficultés de plus en plus prégnantes et qui s'évertuent avec peu de moyens à faire réussir tous les élèves. Or, nous n'avons pas observé une augmentation du nombre de promus cette année par rapport à l'an dernier malgré les promesses de montée progressive en charge signée lors de l'accord PPCR. Le SNUipp continue de revendiquer que tous les collègues ayant une carrière complète, puissent parvenir au dernier échelon de la HC à la veille de leur départ en retraite.

En ce qui concerne à présent la situation dans les écoles à cette rentrée scolaire, plusieurs points :

- Tout d'abord les frais de déplacement des personnels itinérants : l'enveloppe attribuée à cet effet est d'une part drastiquement insuffisante, d'autre part l'information arrive tardivement ce qui ne permet pas aux personnels d'avoir une visibilité sur les remboursements de leurs frais, et enfin il n'y a aucune transparence sur l'attribution de cette enveloppe aux différents secteurs concernés. Des collègues de RASED n'ayant plus de frais remboursés ont décidé de réduire leurs interventions sur leur secteur. Ainsi les écoles de ville vont pouvoir bénéficier de l'intervention des RASED

alors que la ruralité va se voir sacrifiée.

- Ensuite, en ce qui concerne la politique d'inclusion : encore une fois, des élèves ayant une notification MDPH, se retrouvent en classe ordinaire par manque de place en établissement ou dans des dispositifs spécialisés dans le 1^{er} ou le 2^{ème} degré. L'absence récurrente de moyens alloués à la mise en place de la Loi de 2005 se traduit par la mise en difficulté des enseignants confrontés à des situations de plus en plus complexes d'enfants. Nous sommes à ce jour, déjà certains que de nouvelles situations vont se présenter. Et à ce titre, nous souhaiterions savoir où en est la diffusion à tous les enseignants d'un protocole départemental CHSCT sur les enfants à besoins éducatifs particulier.
- Nous souhaiterions également avoir des précisions sur les écoles dont les effectifs ont augmenté suite à des inscriptions en cours d'été et plus particulièrement sur l'école des Bourtolets qui a subi une fermeture pour cette rentrée et qui affiche 149 élèves inscrits pour cette rentrée alors que les prévisions annonçaient 122 élèves.
- Enfin, si le SNUipp n'est pas été opposé à la mise en place d'évaluations nationales, il reste attaché à ce que ces évaluations soient des points d'appui destinés aux enseignants afin de permettre une meilleure mise en œuvre de leur enseignement et une meilleure prise en compte des points forts et des points faibles des élèves de leur classe. Cependant, la volonté ministérielle affichée est tout autre : il s'agit de se servir de ces nouveaux tests nationaux pour permettre aux IEN d'utiliser les résultats par école afin de mettre en place un pilotage de l'action pédagogique. Une nouvelle fois, le pilotage du système éducatif par l'évaluation est promu par le Ministère. Cette méthode de gouvernance a longtemps été l'apanage des pays anglo-saxons et de nombreuses études ont mis en évidence les dangers de telles pratiques. Le paradoxe c'est qu'alors qu'aux Etats Unis on réfléchit aux désillusions apportées par cette politique, en France la vague arrive portée par Monsieur Blanquer.

Dernier point : la mise en place du prélèvement à la source pour les agents de l'Education Nationale. En effet, après avoir été confrontés aux difficultés de collègues prélevés indument d'une journée de grève, qui ont attendu pratiquement une année pour être régularisés, nous avons de sérieuses inquiétudes sur la mise en place du PAS dans l'éducation nationale. Qui seront les interlocuteurs départementaux en cas d'erreur ? Les délais de réception des feuilles de paye vont-ils être raccourcis ? Les enseignants seront-ils renvoyés vers les services du Rectorat ? de la Direction des Finances Publiques ? Des questions à éclaircir avant la mise en place de ce nouveau mode de recouvrement de l'impôt.